



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service SOTUR/URBA

Réf. : SOTUR/URBA/PAC/AM/2014
Affaire suivie par : Alain Meynaud
☎ 04 66 62 66 08
Mél : alain.meynaud@gard.gouv.fr



Nîmes, le 15 JUL. 2014

Le Préfet du Gard

à

Monsieur le Maire de Villeneuve-lez-Avignon

J. Leprie

Objet : Porter à connaissance du Plan Local d'Urbanisme.

P.J. : Annexes.

Par délibération de votre Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013, vous avez engagé la mise en révision de votre Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article R.121-1 du code de l'urbanisme et par la présente, je porte à votre connaissance les dispositions applicables au territoire de votre commune. Ce document devra être tenu à la disposition du public. En outre, tout ou partie des pièces qui le composent peut être annexé au dossier soumis à enquête publique en application des articles R.121-2 et R.123-19 du code de l'urbanisme.

Je vous précise également qu'en cas de dispositions nouvelles intervenant durant l'élaboration du PLU, je vous communiquerai ces dernières par un porter à connaissance complémentaire.

Je vous informe également que le Service Aménagement Territorial du Gard Rhodanien de la DDTM (Tel : 04 90 15 11 60) assurera un rôle de coordination des services de l'Etat et pourra être amené à vous présenter ce porter à connaissance.

Le Préfet,


Didier MARTIN

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Rhône-Alpes
Délégation de Bassin Rhône - Méditerranée

Marseille, le 24 JUIL. 2014

Affaire suivie par :
Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC
Service Prévention des Risques - DREAL PACA
Responsable de l'unité Risques Naturels Majeurs
N/Réf : D-036-2014-SPR-URNM

La Directrice Régionale
La Déléguée de Bassin Rhône Méditerrané

à

liste des destinataires in fine

Christophe BALLET-BAZ
Service Prévention des Risques - DREAL RA
Responsable de la Mission Rhône

**Objet : TRI Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance
Consultation sur les premiers éléments de réflexions relatifs aux stratégies locales de
gestion du risque d'inondation**

PJ : 1 fiche descriptive

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, vous avez été amenés à vous prononcer sur les projets de cartographies des surfaces inondables et des risques, suite notamment à la réunion d'information qui s'est tenue en Préfecture de Vaucluse le 10 janvier dernier.

La cinquantaine d'avis formulés ont été analysés, et pris en compte soit par une modification des projets de cartographies, soit par une capitalisation des informations recueillies pour la suite de la démarche. Les cartographies seront prochainement approuvées par le Préfet Coordonnateur de Bassin et mise en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

Sur la base notamment de cet état des lieux de la connaissance et des dynamiques existantes sur le territoire, la ou les stratégies locales de gestion du risque inondation restent à élaborer. Les stratégies locales doivent décliner au niveau local les grands objectifs et dispositions du PGRI et permettre de disposer d'une vision stratégie à court et moyen termes en matière de gestion intégrée des risques d'inondation sur les territoires concernés. Fruit d'un travail partenarial État – collectivités, leur définition présuppose de tenir compte des spécificités locales de chaque territoire en s'appuyant sur les démarches existantes et la ou les stratégies déjà initiées.

La définition et l'élaboration des stratégies locales précitées doivent respecter deux échéances :

- la première, l'été 2014, avec la définition des périmètres, des délais d'élaboration et des principaux objectifs pour intégration de ces éléments dans le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) élaboré au niveau du bassin pour fin 2015

- la seconde, fin 2016, avec l'approbation de ou des stratégies locales et leur mise en œuvre sur 2016 – 2021.

Pour répondre à la première échéance, nos services ont entamé le travail en partenariat avec notamment les gestionnaires de milieux aquatiques concernés par le TRI, et ont commencé à esquisser ce que pourraient être les périmètres des futures stratégies locales du TRI d'Avignon, et les principaux objectifs associés.

Le présent courrier a pour objet de vous informer de l'état des réflexions (fiche jointe) et de recueillir votre avis sur ces premières pistes en se limitant aux documents disponibles techniquement mi-juillet, avant leur l'intégration dans le projet de PGRI, qui sera soumis à consultation des parties prenantes à compter du 19 décembre 2014. A ce jour, il est notamment envisagé de coordonner l'actions des territoires concernés par ce TRI autour d'objectifs prioritaires communs (ex : réduction de la vulnérabilité) et de définir de l'ordre de 6 à 8 stratégies locales.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous porterez sur ces premières propositions relatives aux Stratégies locales du TRI d'Avignon – Plaine du Tricastin – Basse Vallée de la Durance, en transmettant votre avis d'ici le 14 août 2014 par courriel à l'adresse suivante :
di.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Conscientes que la période estivale n'est pas très propice à une telle consultation, il demeure néanmoins indispensable que vous ayez connaissance de l'état d'avancement des réflexions, et que vous puissiez réagir pour que les éléments qui seront inclus dans le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation soumis à consultation, soient partagés par tous. Nous tenons cependant à souligner qu'il s'agit par nature d'un tout premier projet, qui après les premiers retours reçus d'ici mi-août, pourront naturellement être encore modifiés dans le cadre de la phase de consultation du projet de PGRI du premier semestre 2015.

Après cette première phase de travail technique durant l'été, un comité de pilotage, présidé par MM les Préfets de la Région PACA et du Bassin Rhône Méditerranée, ou ses représentants, sera organisé à la rentrée.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Directrice de la DREAL PACA



Pierre FERDIGUIER
Ingénieur des mines

Pour la Directrice de la DREAL Rhône-Alpes

Pour la directrice et par délégation
le Chef du Service Prévention des Risques



Yves Picoche

Copie à : DDTM13, DDTM 30, DDT84, DDT07, DDT26, DDT04, DDT05, DREAL LR